

Présentation de l'appel à projets 2016

Soutien de projets pilotes en faveur d'un développement agricole innovant

L'appel à projet 2016 « Soutien de projets pilotes en faveur d'un développement agricole innovant » est destiné à répondre à la question : comment favoriser l'innovation agricole auprès des structures à capacités d'actions réduites ?

L'appel à projet a pour vocation de financer la phase pilote d'un projet innovant. Ainsi, SEED Foundation se positionne en tant qu'incubateur des innovations. L'objectif est de permettre, par un effet de levier, la poursuite des autres phases du projet et développer l'innovation à une autre échelle avec d'autres partenaires financiers.

Cet appel à projet est un appel ouvert qui s'adresse à tout organisme français d'intérêt général qui a déjà étudié la faisabilité de son projet. Le projet en lui-même devra être innovant et agir durablement sur les filières agricoles et agroalimentaires.

Les porteurs pourront soumettre le formulaire du 07/01/2016 au 07/02/2016.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : contact@seed-foundation.org

Qui est SEED Foundation ?

Initiative collective et internationale, SEED Foundation est un Fonds de dotation français créé et soutenu par des entreprises et des particuliers, européens et africains.

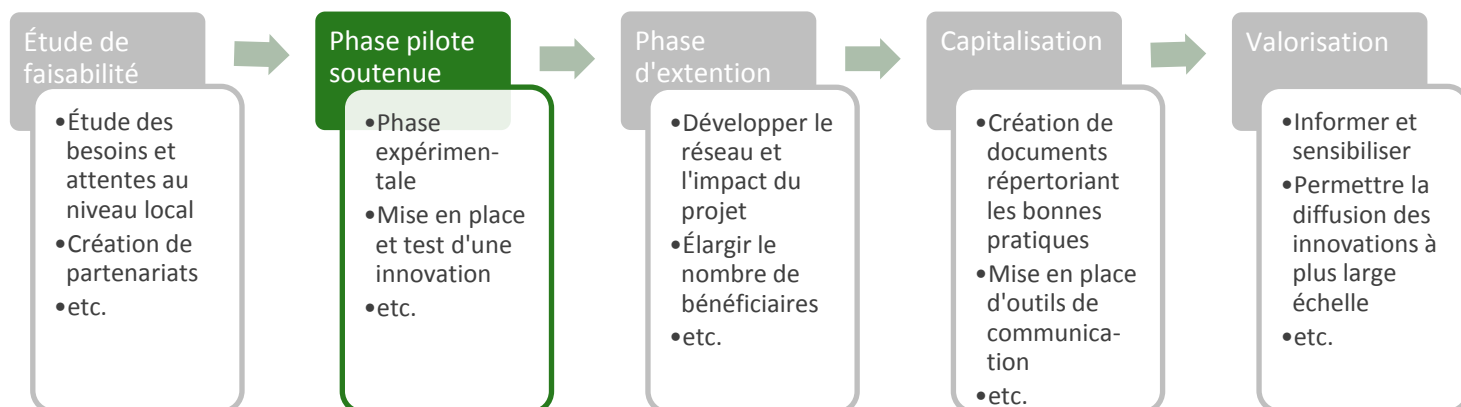
SEED Foundation s'est donné pour mission de soutenir le développement agricole et rural en Afrique par le biais de projets innovants agissant durablement sur les filières* agricoles et agroalimentaires. Il se positionne comme un incubateur de ces projets afin de faire reconnaître et de permettre la poursuite d'initiatives portées par des organismes à capacités d'actions réduites.

Objectif de l'appel à projets

Les projets soutenus par SEED Foundation visent à répondre aux problématiques suivantes :

- ↳ Comment favoriser l'innovation* agricole auprès des structures à capacités d'actions réduites ?
- ↳ Comment l'agriculture africaine peut-elle mieux répondre à la demande locale ?
- ↳ Quelles filières développer afin de mieux intégrer et relier les producteurs aux marchés ?
- ↳ Comment la valorisation des produits locaux peut-elle être source de création d'activités et d'emplois en milieu rural et urbain ?
- ↳ Comment mieux intégrer la dimension environnementale à tous les niveaux des filières agricoles et agroalimentaires ?

Cycle de vie d'un projet



* Se référer au glossaire page 7

Critères d'éligibilité et de sélection

❖ Critères d'éligibilité et de présélection

Avant de proposer un projet, il est impératif de s'assurer que la demande est éligible. SEED Foundation n'étudiera que les demandes répondant aux critères suivants :

Éligibilité du porteur de projet*	Éligibilité des partenaires locaux*	Éligibilité du projet
<ul style="list-style-type: none">• Avoir une expérience dans le domaine du développement agricole en Afrique• Être éligible au régime du mécénat et délivrer des reçus fiscaux CERFA	<ul style="list-style-type: none">• Être une organisation sans but lucratif ou une entreprise sociale et solidaire*• Participer activement à la conception et la mise en œuvre du projet• Être en capacité de poursuivre la démarche à l'issue du projet dans sa phase d'extension sans l'appui du porteur (se référer au schéma page 2)	<ul style="list-style-type: none">• Être dans un pays d'Afrique éligible¹• Présenter un caractère innovant*• Créer ou renforcer durablement des activités agricoles et/ou agroalimentaires qui contribuent à créer de la valeur ajoutée au niveau local et à améliorer l'accès à une alimentation saine• Ne pas se limiter à la phase pilote que le Fonds soutient mais être porteur d'avenir et pérenne*

Autres critères décisifs :

- SEED Foundation soutiendra uniquement des projets pilotes (se référer au schéma page 2) qui peuvent avoir démarrés depuis 1 an maximum au moment du dépôt de la demande.
- La dotation de SEED Foundation sera comprise entre 7 000 € et 15 000 €, répartis sur maximum 3 ans. Elle représentera entre 10% et 70% du budget total du projet.
- Un porteur ne peut présenter qu'un seul projet par appel.
- Les porteurs déjà partenaires de SEED Foundation (projet actuellement en cours de réalisation) ne peuvent pas proposer de projet à cet appel.

❖ Axes spécifiques

L'équipe SEED Foundation portera une attention particulière aux axes spécifiques suivants:

¹ Voir annexe : liste des pays éligibles

* Se référer au glossaire page 7

- **Le rapport entre la dotation et le budget total du projet** : SEED Foundation souhaite que sa dotation soit décisive dans le budget afin de soutenir en priorité des structures à capacités d'actions réduites.
- **Le nombre de bénéficiaires*** : SEED Foundation souhaite intervenir en priorité auprès d'un groupe restreint de bénéficiaires.
- **Les étapes de la filière*** concernées par le projet : SEED Foundation souhaite soutenir en priorité des projets agissant sur plusieurs étapes de la filière.

❖ Critères de sélection

L'équipe SEED Foundation et le Comité de sélection détermineront quels projets présentent le meilleur équilibre entre les éléments suivants :

Faisabilité	Pertinence	Pérennité
<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités opérationnelles du porteur de projet et du partenaire local • L'ancrage local et la cohérence avec le contexte de la zone • La cohérence du budget et du montage financier 	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect des objectifs de développement durable et dimension environnementale • Les impacts du projet et l'existence de dispositifs d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives et la vision à long terme du projet (valorisation et capitalisation*) • La durabilité et la pérennité de l'action

Comprendre la procédure de sélection

❖ Le formulaire d'éligibilité

Les porteurs de projets sont invités à compléter un formulaire comportant une quinzaine de questions qui permettront à l'équipe de SEED Foundation de déterminer l'éligibilité du projet, du porteur et de ses partenaires selon ses critères.

❖ Le dossier

L'instruction approfondie de la demande se réalise sur la base d'un dossier à remplir qui sera envoyé au porteur de projet lorsque l'éligibilité aura été vérifiée. L'équipe du Fonds peut être amenée à contacter et/ou rencontrer le porteur de projet afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Les pièces jointes qui seront attendues sont les suivantes :

- les statuts de l'organisme et la publication de création au JO,
- une attestation datée et signée par un responsable de l'organisme certifiant que l'organisme est éligible au régime du mécénat,
- le rapport d'activité et les comptes annuels des 2 derniers exercices du porteur de projet ainsi que le budget prévisionnel.
- des informations sur l'entreprise (dans le cas d'une entreprise sociale et solidaire)

* Se référer au glossaire page 7

❖ La sélection des projets par le Comité et les mécènes

Les projets présélectionnés par l'équipe du Fonds seront transmis au [Comité de sélection des projets](#). Celui-ci étudiera et évaluera la qualité des propositions au regard des priorités et des critères de sélection du Fonds.

Le Comité sélectionnera 2 projets qui seront soutenus par SEED Foundation. Le Comité sélectionnera également 2 autres projets qui seront soumis au vote des mécènes. A l'issue de ce vote sera désigné le troisième projet soutenu.

❖ La contractualisation

Une fois que les porteurs de projets auront été informés que leur projet a été sélectionné, des échanges auront lieu avec l'équipe SEED Foundation afin de définir les termes du partenariat. Ce dernier comprend notamment la remise de rapports réguliers, des visites du projet, des démarches de capitalisation, etc.

Comment répondre à l'appel à projets ?

❖ Les dates clefs

Voici, le planning prévisionnel de l'appel à projets 2016² :

15/12 - 31/12	Lancement de l'appel à projets
07/01 - 07/02	Ouverture des formulaires d'éligibilité
08/02 - 19/02	Vérification de l'éligibilité et présélection
22/02 - 20/03	Ouverture des dossiers pour les demandes éligibles
21/03 - 05/06	Instruction des dossiers et réunion du Comité de sélection
06/06	Annonce des résultats

❖ Rappels importants

Avant de soumettre un projet, merci de vous assurer que votre projet est conforme aux critères d'éligibilité du Fonds.

❖ Accéder au formulaire

Le formulaire sera disponible en à compter du 07/01/2016 jusqu'au 07/02/2016 sur le site internet de SEED Foundation : www.seed-foundation.org, rubrique « nos projets »/ « déposer une demande »/ « soumettre un projet ».

² SEED Foundation se réserve le droit de modifier ou d'ajuster ces dates le cas échéant.

* Se référer au glossaire page 7

Annexe 1 : Liste des pays éligibles pour l'appel à projets 2016 de SEED Foundation

Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap Vert
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Ghana
Gambie
Guinée
Guinée Bissau
Guinée Équatoriale
Kenya
Lesotho
Madagascar
Mali
Mauritanie
Niger
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Rwanda
Sénégal
Tanzanie
Tchad
Togo
Zambie
Zimbabwe

Annexe 2 : Glossaire

Bénéficiaires

Individus, groupes ou organisations qui bénéficient de l'action de développement, directement (bénéficiaires directs) ou non (bénéficiaires indirects), intentionnellement ou non.

Capitalisation

C'est un processus visant à identifier et analyser les résultats d'un projet et à contribuer à faire émerger des références utiles pour des acteurs de terrain agissant dans les mêmes ou d'autres contextes.

Entreprise sociale et solidaire (loi de juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et décret du 13 juillet 2015)

Les sociétés devront appliquer certaines règles et faire ressortir dans leurs statuts :

- un objet social ayant une utilité sociale : soutien aux personnes, lutte contre les exclusions et les inégalités, à l'éducation à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, le concours au développement durable, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, etc.
- la composition et le mode de fonctionnement des organes de direction attestant d'une gouvernance démocratique,
- l'affectation majoritaire des bénéfices de la société au maintien ou au développement de son activité,
- le caractère impartageable et non distribuable des réserves obligatoires constituées.

Indicateur

Variable quantitative ou qualitative qui sert à mesurer, de manière objective, la performance, l'impact et les résultats d'un projet de développement et à apprécier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. Les indicateurs servent de base au suivi et à l'évaluation du projet.

Un bon indicateur doit être :

- hautement signifiant,
- spécifique aux activités mises en œuvre dans le cadre du projet et correspondant à un résultat attendu,
- réaliste, pertinent et atteignable par le projet,
- quantifié et mesurable (quantitativement ou qualitativement) à un coût acceptable et dans la période du projet.

Innovation

Solutions nouvelles apportant des réponses adaptées et durables aux problèmes rencontrés dans un contexte spécifique. Le caractère innovant s'entend aussi bien d'une amélioration technologique, organisationnelle, sociale, financière, relative à un territoire donné, etc. Ces solutions nouvelles, une fois qu'elles ont été identifiées et analysées, doivent ensuite être diffusées largement.

Filière agricole

Succession d'actions menées par des acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit agricole.

Objectif général

La finalité, l'objectif à long terme, le changement d'état ou l'amélioration globale de la situation vers lesquels tend le projet et auxquels il contribue.

Objectifs spécifiques du projet

Il s'agit des objectifs à atteindre dans le cadre du projet et dans un laps de temps défini. Ils concernent les améliorations concrètes et durables de la situation des bénéficiaires que le projet

vise par ses activités. Ces objectifs doivent être spécifiques, mesurables, précis, réalistes et limités dans le temps.

Partenaire local

Organisation à but non lucratif ou entreprise sociale et solidaire* dont la nationalité est celle du pays où l'action proposée a lieu et que le porteur a choisi comme partenaire pour la conception et la mise en œuvre du projet dans une optique d'appropriation locale et de pérennisation* de l'action.

Pérennité

La durabilité ou la pérennité traite de la façon dont les bénéfices d'un projet perdurent après que l'appui extérieur ait pris fin (qu'il s'agisse d'un soutien financier ou d'assistance technique ou organisationnelle). L'objectif de pérennité a de plus grandes chances d'être assuré si le projet est basé sur une démarche participative.

Porteur de projet

Organisation française d'intérêt général qui soumet la demande et reçoit la subvention. Elle est garante, vis-à-vis de SEED Foundation, de la bonne réalisation technique et financière du projet et de sa mise en œuvre avec ses partenaires. Elle doit être éligible au régime du mécénat.

* Se référer au glossaire page 7